

CLASSE DE TERMINALE SESSION 2024 - 2025

Guide d'inscription candidat individuel

Modalités d'inscription

L'inscription se fait en ligne du 15 OCTOBRE au 26 NOVEMBRE 2024 via l'application CYCLADES,

accessible sur le site internet de l'académie : www.ac-reims.fr.

1. UTILISATION DU COMPTE CYCLADES EXISTANT OU CREATION D'UN COMPTE (UNIQUEMENT SI VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE)

Si vous possédez déjà un compte CYCLADES (ex : candidat qui a passé les épreuves anticipées ou un concours), connectez-vous et passez directement à l'inscription (étape 2).

Afin de conserver les notes obtenues en 2024, vous devez obligatoirement utiliser le compte des années précédentes, y compris si vous étiez scolarisé(e) en établissement ou dans une autre académie.

Si vous ne possédez pas de compte Cyclades, cliquez sur « créer un compte ». Remplissez le formulaire. Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être identiques à votre carte d'identité. Celle-ci sera à présenter lors des épreuves.

Une adresse mail ne peut correspondre qu'à un compte et à un candidat.

Vous allez recevoir un courriel contenant un lien. En cliquant dessus dans les 48h, vous activerez votre compte. Sinon, il faudra recommencer la création du compte.

Notez et enregistrer votre adresse courriel et votre mot de passe

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié », « réinitialisation du mot de passe » et saisissez votre adresse courriel. Vous recevrez un courriel avec un lien pour créer un nouveau mot de passe.

2. INSCRIPTION AUX EPREUVES

Votre situation	Différentes catégories du candidat		
Vous ne suivez pas de cours.	INDIVIDUEL		
Vous suivez des cours par le CNED en classe libre (voir le certificat de scolarité ou le document d'inscription au CNED).	INDIVIDUEL Vous devrez également cocher la case en bas de page * Particularités Vous suivez des cours par correspondance au CNED		
Vous suivez des cours par le CNED en classe réglementée (voir le certificat de scolarité ou le document d'inscription au CNED).	Vous êtes alors CNED SCOLAIRE > C'est le CNED qui vous inscrit aux épreuves du baccalauréat		
<u>Vous étiez scolarisé en première</u> l'année passée.	Vous trouverez votre relevé de notes des épreuves anticipées dans votre espace Cyclades. Vous devez compléter si nécessaire votre profil de candidat en classe de première (choix de spécialités fait en première). Vous devez obligatoirement reporter les choix faits en première, mentionnés sur votre relevé de notes.		
Vous vous êtes déjà présenté au baccalauréat général ou technologique et vous avez échoué. Vous pouvez conserver vos notes sous certaines conditions.	Vous avez utilisé le compte Cyclades de l'année dernière : les conservations de notes possibles sont <u>automatiquement</u> mises dans votre inscription. Si vous souhaitez passer à nouveau une de ces épreuves, vous devez en faire la demande par courriel avant le <u>26/11/2024</u> à <u>l'adresse figurant à la rubrique informations pratiques en précisant vos noms, prénoms, département de résidence, série et épreuve à repasser. Le renoncement à un bénéfice de notes est définitif et seules les notes obtenues ultérieurement sont prises en compte pour l'obtention du diplôme.</u>		
Vous êtes issu de la voie professionnelle.	Pour bénéficier de dispense en français et en LVB, vous devez déposer votre justificatif dans votre espace Cyclades.		
Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique. Vous voulez bénéficier d'une dispense sur certaines épreuves.	Vous devez joindre votre relevé de notes ou diplôme dans votre espace Cyclades.		
<u>Vous avez été scolarisé à l'étranger</u> entre la première et la terminale	Vous pouvez garder les notes de français obtenues en 2023 et la spécialité non poursuivie si vous déposez dans votre espace Cyclades, un justificatif de scolarité et votre relevé de notes de 2023.		
Autres situations	Vous êtes autorisé, à titre dérogatoire, à passer les épreuves anticipées (de 1ère) et les épreuves finales (de terminale) lors de la même session, si vous vous trouvez dans l'une des situations décrites à l'article 3 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.		

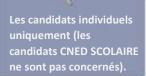
3. CHOIX DE L'ETABLISSEMENT DU CANDIDAT

Catégorie du candidat	Etablissement	
INDIVIDUEL	Le choix de l'établissement (centre épreuves) correspond à la zone géographique dans laquelle vous souhaitez être convoqué(e).	

4. FORME DE PASSAGE

Vous devrez choisir entre deux modes de passation pour vos évaluations ponctuelles :

Choix 1: Présentation aux évaluations ponctuelles à la fin du cycle terminal : dans ce cas, les évaluations ponctuelles portent sur l'ensemble du programme du cycle terminal (classe de première et classe de terminale) et sur le programme de la classe de première dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première.



Choix 2: Présentation aux évaluations ponctuelles à la fin de chaque année du cycle terminal, à la fin de la classe de première et à la fin de la classe de terminale.



Ce choix est définitif et concerne toutes les épreuves (tronc commun et enseignement optionnel). Il n'est pas possible de faire un choix différent sur certaines épreuves.

5. CHOIX DES ENSEIGNEMENTS

Qualification présentée	Choix des enseignements
Baccalauréat général	2 spécialités parmi les 13 proposées Rappel : vous ne pouvez pas choisir la spécialité déjà évaluée en première
Baccalauréat technologique	Le choix de la série détermine les 2 spécialités suivies Selon les séries, vous devrez vous positionner sur un enseignement spécifique

A la fin de cette notice, vous trouverez un récapitulatif des épreuves de spécialités au BCG et BTN ainsi que la nature des épreuves.

6. EPREUVES OPTIONNELLES

En choisissant une épreuve optionnelle, vous vous engagez à subir cette épreuve en première et/ou en terminale, suivant votre choix de forme de passage.



Toutes les notes seront comptabilisées (même inférieures à 10/20) et affectées d'un coefficient 2 ou 4 (cycle terminale) qui s'ajoute aux coefficients classiques de 100. Une absence comptera pour 00/20.

A la fin de cette notice, vous trouverez un récapitulatif des épreuves optionnelles.

7. AMENAGEMENTS D'EPREUVES

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez la mise en place d'un aménagement d'épreuves, vous devez dès à présent en faire la demande, en téléchargeant l'imprimé de demande d'aménagement sur le site de l'académie de Reims www.ac-reims.fr, rubrique Scolarité/Etudes – Examens – Examen et situation de handicap.

Le dossier complété doit être transmis au médecin désigné par la CDAPH du département de votre domicile, dont les coordonnées sont mentionnées sur les imprimés de demande d'aménagement.

La date limite des demandes d'aménagement est fixée au 20 décembre 2024.

Un étalement de session peut être demandé au titre du handicap ou pour les sportifs de haut niveau.

8. INFORMATIONS PRATIQUES

A. DOCUMENTS

Tous les documents (convocations, décisions d'aménagements d'épreuves, copies et relevé de notes) vous seront transmis exclusivement sur votre espace CYCLADES.

Un courriel vous sera alors adressé à l'adresse pour votre inscription.

Vous devez consulter régulièrement cette boîte mail et votre compte CYCLADES.

Il est déconseillé de changer d'adresse mail.



C. CALENDRIER

https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo27/MENE240 3660N

B. CONVOCATIONS

Sur votre espace CYCLADES, vous recevrez plusieurs convocations : pour les épreuves d'EPS et les autres épreuves en mai et en juin 2025.

Si vous n'avez pas de convocation 2 semaines avant les épreuves, signalez-le au Rectorat de Reims :

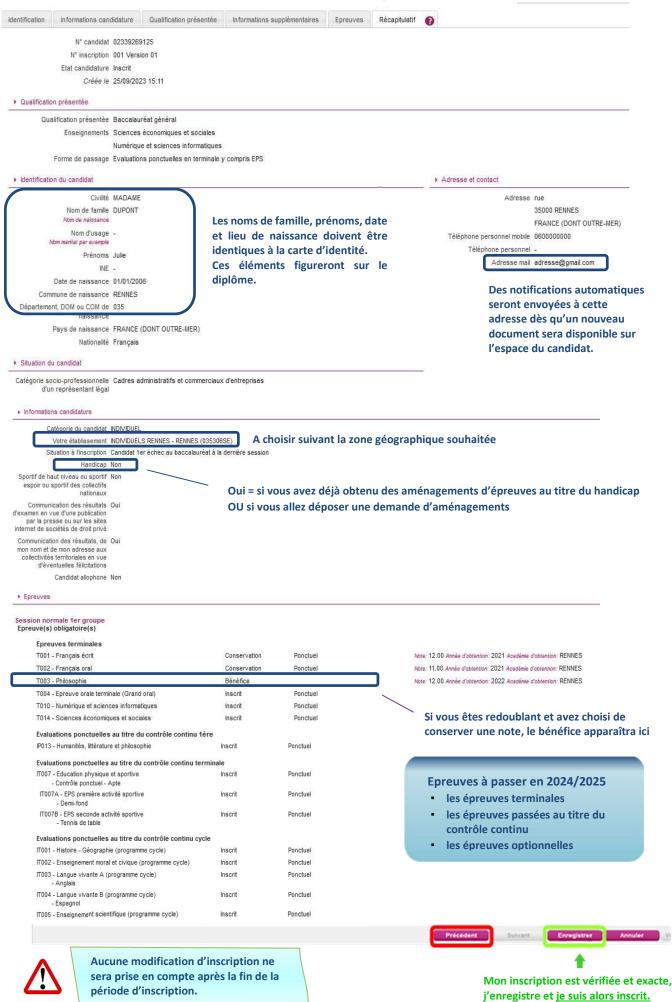
Bac général : ce.dec1bcg@ac-reims.fr Bac technologique: ce.dec1@ac-reims.fr



Vous pouvez nous contacter par mail

Bac général : ce.dec1bcg@ac-reims.fr Bac technologique : ce.dec1btn@ac-reims.fr

Vérification des données Cyclades



Votre inscription est alors enregistrée. Vous pouvez visualiser et éditer votre récapitulatif d'inscription. Vous veillerez à noter votre numéro de candidat et votre numéro d'inscription.

Pièces justificatives



Dans le compte candidat CYCLADES, dans la rubrique « Mes justificatifs », déposez les pièces qui vous seront demandées avant le 26 novembre 2024 :

- Récapitulatif d'inscription daté et signé ;
- Copie de votre carte d'identité (recto/verso) ou de votre passeport ou titre de séjour ;
- Copie de l'attestation de recensement OU photocopie du certificat de participation à la journée de défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de 25 ans, de nationalité française;
- Justificatif de scolarité à l'étranger en cas d'interruption de scolarité et votre relevé de notes des épreuves anticipées;
- Copie du relevé de notes des épreuves anticipées pour les candidats qui viennent d'une autre académie;
- Copie du relevé de notes ou diplôme pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique;
- Certificat médical couvrant l'année scolaire pour les candidats inaptes à l'épreuve ponctuelle d'EPS ou inscrits à l'épreuve aménagée d'EPS;
- Justificatif pour les sportifs de haut niveau ;

En cliquant sur « j'ai fourni toutes les pièces », vous validez que vous avez fourni toutes vos pièces.



Votre inscription sera effective dès lors que vous l'aurez validée, et que les pièces auront été téléversées dans votre espace CYCLADES au plus tard le **26 novembre 2024.**

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL Épreuves ponctuelles des enseignements (EDS)

Note de service du 29/07/2021 (EDS uniquement suivi en 1ère) : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121284N.htm Détail des épreuves terminales sur le site Éduscol : https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general

	EDS suivi uniquement en classe de première	EDS de la classe de terminale	Épreuve orale de contrô (rattrapage)
Arts - Arts du cirque	Q') oh30	A 3h30 8" Oh30 (prépa oh30)	Oh30 (prépa. Oh30)
Arts - Arts plastiques	Q)) oh30		Oh30 (prépa. 0h30)
Arts - Cinéma-audiovisuel	Q') oh30		Oh30 (prépa. 0h15)
Arts - Danse	Q') _{0h30}	Д. 3h30 № 0h30 (préps. oh30)	Oh30 (prépa. 0h30)
Arts - Histoire des arts	<u>ک</u> ا) _{0h30}		Oh30 (prépa. oh30)
Arts - Musique	Q ³) _{Oh30}		0h30
Arts - Théâtre	Q1) _{0h30}		Oh3O (prépa. on3o)
Biologie-écologie	Ĉ 2h00	A 3h30 P 1h30	Oh20 (prépa. 0h20)
Éducation physique, pratiques et culture sportives	P 0h15 [⊗] 0h15		Oh30 (prépa. 0h30)
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	L 2h00	L 4h00	Oh20 (prépa. Oh20)
Humanités, littérature et philosophie	L 2h00	L 4h00	Oh2O (prépa. Oh2O)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Q') _{Oh20}		Oh2O (prépa. oh2o)
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	Q') Oh15 (préps. oh30)	L 4h00	Oh2O (prépa. Oh2O)
Mathématiques	L 2h00	L 4h00	Oh2O (prépo. Oh2O)
Numérique et sciences informatiques	L 2h00	A 3h30 P 1h00	Oh2O (prépa. 0n20)
Physique-chimie	L 2h00	£ 3h30 P 1h00	Oh2O (prépa. onzo)
Sciences de la vie et de la Terre	L 2h00	A 3h30 P 1h00	Oh2O (prépa. oh2o)
Sciences de l'ingénieur	L 2h00	A 3h30 P 1h00	Oh20 (prépa. 1800)
Sciences économiques et sociales	₽ _{~ 2h00}	L 4h00	Oh2O (prépa. oh3o)

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE - Epreuves ponctuelles d'enseignements de spécialité (EDS) par série

 ${f \square}$ Note de service relative aux EDS suivis uniquement en classe de première :

 $https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121285N.htm \ / \ \underline{https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo45/MENE2133132N.htm}$

Détail des épreuves sur le site Éduscol : https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique

	EDS	Modalité de l'épreuve ponctuelle	Epreuve orale de contrôle (rattrapage)
	EDS suivi uniquement en classe de première	Sciences de gestion et numérique : 🙎) 20 mn	-
STMG	EDS de la classe de terminale n°1	Management, sciences de gestion et numérique : 🎤 4h00	20 mn (prépa. 40 mn)
	EDS de la classe de terminale n°2	Droit et économie : 🖋 4h00	20 mn (prépa. 20 mn)
	EDS suivi uniquement en classe de première	Physique-chimie pour la santé : 🖋 2h00	-
ST2S	EDS de la classe de terminale n°1	Chimie, biologie et physiopathologie humaines : 🖉 4h00	30 mn (prépa. 30 mn)
	EDS de la classe de terminale n°2	Sciences et techniques sanitaires et sociales : 🖉 3h00	30 mn (prépa. 30 mn)
	EDS suivi uniquement en classe de première	Innovation technologique : 🙎 ") 20 mn	-
STI2D	EDS de la classe de terminale n°1	Ingénierie, innovation et développement durable avec un enseignement spécifique au choix:AC - EE - ITEC – SIN: 🖋 4h00	20 mn (prépa. 1h)
	EDS de la classe de terminale n°2	Physique-chimie et mathématiques : 🎤 3h00	30 mn (prépa. 30 mn)
STL	EDS suivi uniquement en classe de première	Biochimie-biologie : 🎤 2h00	-
	EDS de la classe de terminale n°1	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire : 3h00 + 4 3h00	20 mn (prépa. 20 mn)
	EDS de la classe de terminale n°2	Physique-chimie et mathématiques : 🖉 3h00	30 mn (prépa. 30 mn)
STHR	EDS suivi uniquement en classe de première	Enseignement scientifique alimentation-environnement : 🖉 2h00	-
	EDS de la classe de terminale n°1	Économie-gestion hôtelière : 🎤 4h00	20 mn (prépa. 40 mn)
	EDS de la classe de terminale n°2	Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement : 2 2h00 + 4h00	20 mn (prépa. 30 mn)
	EDS suivi uniquement en classe de première	Physique-chimie : 🎤 2h00	-
STD2A	EDS de la classe de terminale n°1	Analyse et méthodes en design : 🎤 4h00	20 mn (prépa. 20 mn)
	EDS de la classe de terminale n°2	Conception et création en design et métiers d'art : 🖐 4h00	-
S2TMD	EDS suivi uniquement en classe de première	Economie, droit et environnement du spectacle vivant : 🐧 20 mn	-
	EDS de la classe de terminale n°1	Culture et sciences chorégraphiques*, ou musicales, ou théâtrales* : 🎤 4h00	30 mn (prépa. 30 mn*)
	EDS de la classe de terminale n°2	Pratique chorégraphique, ou musicale, ou théâtrale : 🖐 50 mn	-

^{*} temps de préparation de 30 mn uniquement pour Culture et sciences chorégraphiques et Cuture et sciences théâtrales.

Epreuve écrite 🖉

Epreuve pratique

Epreuve orale (2))

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Épreuves ponctuelles des enseignements optionnels

Note de service du 25/10/2021 : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm

Note de service du 23/03/2022 : https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo15/MENE2205797N.htm

	Évaluation en fin de classe de première	Évaluation en fin de classe de terminale	Évaluation en fin de cycle terminal
Arts - Arts plastiques ¹	(sans prépa.)	2") Oh30 (sans prépa.)	(sans prépa.)
Arts - Cinéma-audioviduel 1	(sans prépa.)	2')) Oh30 (sans prépa.)	(sans prépa.)
Arts - Danse ¹	(sans prépa.) (h30 (sans prépa.)	(+ 2 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(sans prépa.)
Arts - Histoire des arts ¹	(sans prépa.)	2')) 0h30 (sans prépa.)	2')) Oh30 (sans prépa.)
Arts - Musique ¹	⑦ 2 ") Oh3O (+ prépa. 0h30)	Oh30 (+ prépa. 0h30)	Oh30 (+ prépa. 0h30)
Arts - Théâtre ¹	9 + 1 • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	(sans prépa.) 0h30	(sans prépa.) 0h30
Éducation physique et sportive	sauvetage aquatique Oh15	≜ ')) badminton 0h15	badminton + sauvetage aquatique Oh20
Langue des signes française	0h10 (sans prépa.)	0h10 (sans prépa.)	0h10 (sans prépa.)
Langue vivante C ^{1, 2}	2')) Oh10 (sans prépa.)	2')) Oh10 (sans prépa.)	2')) Oh10 (sans prépa.)
Langues et cultures de l'Antiquité (grec ou latin) ¹	2')) Oh15 (+prépa. 0h30)	2')) Oh15 (+prépa. 0h30)	2')) Oh15 (+prépa. 0h30)
Mathématiques complémentaires Baccalauréat général uniquement		(+prépa. 0h30)	
Mathématiques expertes Baccalauréat général uniquement		②***) Oh30 (+prépa. 0h30)	
Droits et grands enjeux du monde contemporain ¹		(sans	O prépa.)

 $^{{\}bf 1}$ Epreuves pour lesquelles un ou des documents sont à présenter au jury par le candidat

² Peuvent être choisies au titre de la LVC les langues suivantes : allemand - anglais - arabe - chinois - espagnol - italien - japonais - néerlandais - portugais - russe



épreuve orale



pratique musicale



pratique de la langue des signes française



composition chorégraphique